

Appel à projets “Santé mentale”

Renforcer l'appui aux parcours des
chercheurs d'emploi souffrant de
troubles de santé mentale

Organisation webinaire

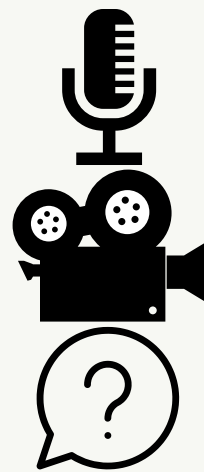
Intervenants

- Julie Denis, Directrice générale Stratégie
- Benjamin Bierlaire, Directeur Collaborations et Recours aux tiers
- Isabella Delussu, Responsable Service des Relations partenariales

Webinaire enregistré et mis à disposition

Questions collectées - réponses dans une FAQ mise à disposition

Organisation webinaire



Micros fermés

Caméras fermées

Q/R



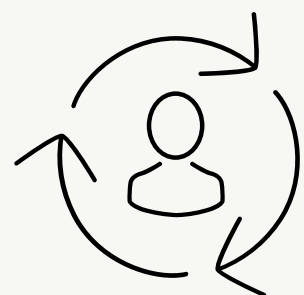
Introduction

Santé mentale - définition

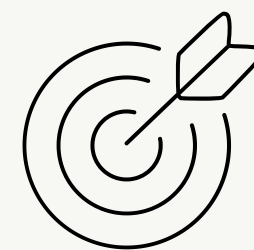
Etat de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté

(OMS, 2007)

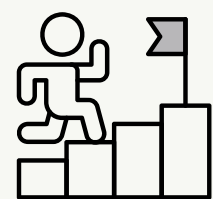
Objectifs de cet appel à projets



Soutenir des actions d'accompagnement **personnalisé et individualisé**



Rapprocher le bénéficiaire du **marché de l'emploi**



L'accompagner dans l'élaboration d'un **plan d'actions** (levée des freins et obstacles à l'insertion)



Mettre en oeuvre le plan d'actions et opérationnaliser le **projet professionnel** identifié

Outils à mobiliser

au bénéfice du public visé

- Une méthodologie spécifique
- Des professionnels formés à la méthodologie choisie
- Un soutien et un suivi intensifs
- Une activation progressive des personnes
- Le renforcement de l'autonomie
- Une sensibilisation et un accompagnement des employeurs

Concrètement...

Le dossier de candidature

Localisation

Détails et organisation dans chaque bassin visé

Articulations

En amont, pendant et en aval du projet, avec le Forem et l'ensemble de l'écosystème

Valeur ajoutée

Programme spécifique, méthodologie, calendrier, localisation

Ancrage territorial

Ancrage du projet dans les particularités de chaque bassin (partenariat, besoins socio-économiques, filières et passerelles...)

Public visé par l'appel à projets

Conditions cumulatives

- Résider sur le territoire de langue française de la Région wallonne
- Être confronté à des troubles de santé mentale
- Être désireux de se réinsérer professionnellement, et d'aller vers l'emploi et/ou la formation
- Être suivi par un ou plusieurs acteurs du champ de la santé mentale (ou être prêt à mettre ce suivi en place)
- Entrer dans une de ces catégories
 - chercheurs d'emploi, accompagnés par les assistants sociaux, les conseillers socioprofessionnels ou les conseillers sectoriels du Forem
 - assurés sociaux dans le cadre d'un retour au travail après une maladie de longue durée
 - assurés sociaux dans le cadre d'un retour au travail après une maladie de longue durée, accompagnés dans le cadre d'une prise en charge IPS

Porteurs potentiels

Toute personne (physique ou morale), menant une activité d'insertion socioprofessionnelle

- Qui dispose d'une unité d'établissement sur le territoire de langue française de la Région wallonne
- Qui est agréée comme agence de placement - service insertion (au plus tard au démarrage de l'action)
- Qui dispose des moyens nécessaires à la réalisation de l'action
- Qui dispose de sources de financement stables et suffisantes (maintien activité pendant l'action), qui ne se trouve pas en situation de concours de créanciers, n'est pas redevable d'arriérés (impôts, cotisations sociales), n'a pas d'antécédent en matière d'emploi des subventions (d'ordre administratif ou pénal)
- Pour les partenaires de l'accompagnement : qui n'est pas sous le coup d'une suspension d'agrément

Porteurs potentiels

Focus : **les publics IPS**

- La **certification des superviseurs** prévus dans la méthodologie IPS est obligatoire.
- La **certification des job-coaches** à la méthodologie IPS est valorisée dans la sélection. Si cette condition n'est pas remplie, obligation d'obtenir cette certification dans les meilleurs délais après le démarrage du projet.

Porteurs potentiels

Focus : CFISPA

Un **public limité**, compte tenu de l'accord-cadre FOREM-INAMI-Mutualités

Chercheurs d'emploi très éloignés du marché du travail accompagnés par les assistants sociaux ou les conseillers socio-professionnels et sectoriels du Forem

Chercheurs d'emploi très éloignés du marché du travail non accompagnés par le Forem et adressés par des partenaires de l'insertion professionnelle, de l'insertion sociale ou de la santé mentale

Contenus attendus

Accompagnement
individualisé et personnalisé
tout au long du parcours



Elaboration et validation d'un **projet professionnel** réaliste et réalisable



Elaboration d'un **plan d'actions** visant à lever les obstacles et freins



Mise en lien accompagnée avec tout acteur soutenant la levée des freins et obstacles

Possibilité d'**actions collectives complémentaires** à l'accompagnement individualisé

L'importance du partenariat






Le projet doit s'appuyer sur des collaborations avec des **opérateurs pertinents** afin d'envisager l'ensemble des freins :

- Liés aux **troubles de santé mentale**
- Liés aux **problèmes psycho-médicosociaux** rencontrés : isolement social, problèmes familiaux, violence conjugale, milieux déstructurés, menace de perte des droits parentaux, médiation de dettes, logement...

Financement

Financement

Dispositions générales

-  Soutenir un projet porté par un opérateur : compléter l'offre disponible, de façon ponctuelle, en fonction des besoins à rencontrer
-  Financement structurel
-  Octroi pérenne
-  Renouvellement possible
-  Montant octroyé inférieur ou égal au coût du projet

Financement

Calcul de la subvention réservée

Nombre total d'heures sollicitées : à préciser dans dossier de candidature



64€ par heure d'accompagnement individuel, par bénéficiaire

- Minimum 1 bénéficiaire par tranche de 120h d'accompagnement individuel



24€ par heure d'accompagnement collectif, par bénéficiaire

- Minimum 3 bénéficiaires par tranche de 120h d'accompagnement collectif

Financement

Calcul de la subvention définitive : **impact des indicateurs**

Indicateur de **réalisation**

- 60% de la subvention, à due concurrence des heures prestées ou assimilées

Indicateur de **résultats**

- 20% de la subvention, selon l'atteinte cumulative des résultats suivants :
 - Elaboration projet professionnel réaliste et réalisable
 - Elaboration et mise en oeuvre plan d'actions
- Majoration de 20% (seuil de tolérance - objectif de résultat de 80%)

Financement

Calcul de la subvention définitive : **impact des indicateurs**

Indicateur de **performance**

- 20% de la subvention, selon l'atteinte des indicateurs suivants
 - entrée en formation professionnalisante (avant 31/3/27)
 - insertion au moins 3 mois dans l'emploi (entre prise en charge et 31/3/27)
- Majoration de 20% (seuil de tolérance - objectif de performance de 80%)

Financement

Mise en application : point de départ

Octroi d'une subvention réservée de 230.400€, pour 3600 heures d'accompagnement individuel, pour un nombre minimum de 30 bénéficiaires

- Indicateur de réalisation attendu = 60% de la subvention
 - 138.240€
- Indicateur de résultats attendu = 20% de la subvention
 - 46.080€
- Indicateur de performance attendu = 20% de la subvention
 - 46.080€

Financement

Mise en application : exemple

Montant de la subvention définitive adapté selon l'atteinte des indicateurs

→ Réalisation : 3240h d'accompagnement (sur les 3600h prévues)

- taux de réalisation de 90%
- 124.452€ (= 90% de 138.280€)

→ Résultats : projet professionnel élaboré et plan d'actions mis en oeuvre pour 24 bénéficiaires (sur les 30 prévus)

- taux de résultat de 80%
- 46.080€ (= 80% + 20% de seuil de tolérance = 100% de 46.080€)

Performance : 15 bénéficiaires insérés à l'emploi (sur les 30 prévus)

→

- taux de performance de 50%
- 32.256€ (= 50% + 20% seuil de tolérance = 70% des 46.080€)

Montant total de la subvention définitive : 202.788€ (sur les 230.400€ de subvention réservée)

Financement

Versement de la subvention

Versement pour chaque année de programmation, moyennant évaluation annuelle positive

- 15/2/25 : 80% de la subvention annuelle 2025
 - PV premier comité d'accompagnement
 - Déclaration de créance
- 15/2/26 : 80% de la subvention annuelle 2026
 - Evaluation annuelle, déclaration de créance
 - Taux de réalisation (année 2025) de minimum 60%
- 30/6/27 : solde
 - En fonction des indicateurs de réalisations, de résultat et de performance
 - Rapport d'évaluation final et rapport financier.

Financement

Contrôle d'utilisation de la subvention

- Période d'**éligibilité des dépenses** : de la date de la décision d'octroi, jusqu'au 31/12/26
- **Dossier financier unique** (modèle fourni par le Forem)
 - au plus tard le 31 mars de l'année qui suit la clôture de l'action
- Toutes les dépenses doivent être présentées.

Processus de sélection

Processus de sélection

Analyse

- Eligibilité
- 25% • Cohérence
 - lien entre expérience du porteur et besoins des bénéficiaires
 - actions proposées pour mener les bénéficiaires à l'emploi
- 25% • Pertinence
 - plus-value et complémentarité au regard de l'offre existante
 - ancrage dans le tissu socioéconomique
- 30% • Qualité du cadre méthodologique
 - adéquation entre la méthodologie proposée et les besoins des bénéficiaires, au regard des résultats attendus

Processus de sélection

Analyse

10%

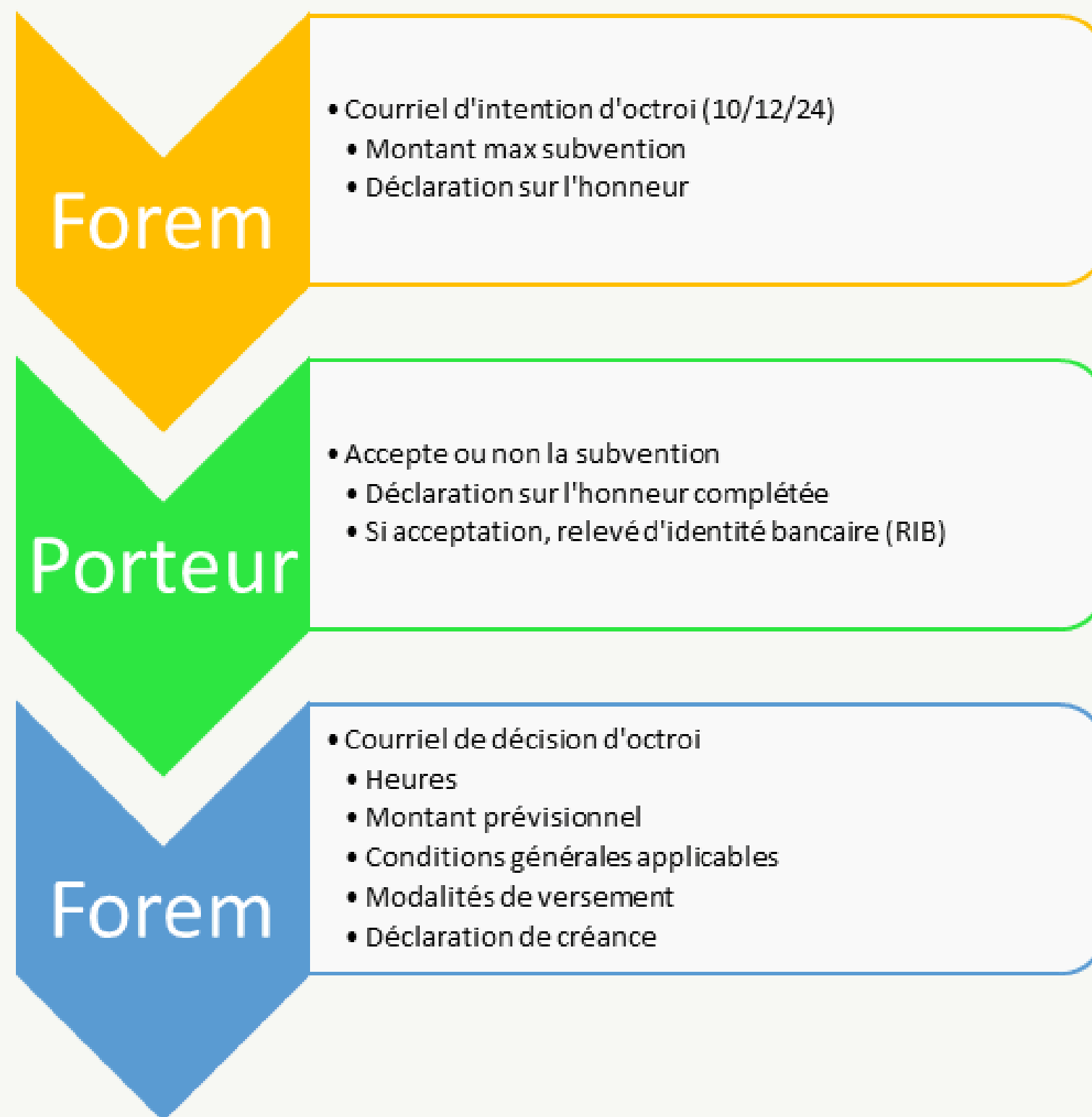
- **Efficacité** : stratégie pour atteindre les objectifs, anticiper les risques et prévoir les mesures adéquates

10%

- **Effizienz** : utilisation des ressources et moyens pour atteindre le taux d'emploi et de formation

Processus de sélection

Notification



Mise en oeuvre et suivi

Mise en oeuvre et suivi

Comité d'accompagnement

Mission :

- assurer le suivi opérationnel du projet
- identifier les éventuelles difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet et de leur chercher des solutions

Focus sur

- la mise en œuvre : évaluer si tout a été mis en œuvre pour réaliser les objectifs.
- les réalisations : évaluer ce qui a été mis en place par le porteur et les partenaires pour atteindre les objectifs.
- les résultats : évaluer la réalisation effective des objectifs et la qualité des résultats obtenus avec les chercheurs d'emploi.

Mise en oeuvre et suivi

Mise en visibilité

Inscription de l'action dans le catalogue mis à disposition par le Forem (FORMAPass)

- mise en visibilité de l'offre et de ses détails organisationnels
- ouverture de places réservées à l'adressage

Mise en oeuvre et suivi

Recrutement et adressage

Le porteur organise son recrutement, notamment par des séances d'informations à destination du public visé.

- pertinence de l'offre proposée au regard des besoins du public
- respect des conditions du public-cible
- respect des règles d'utilisation de FORMAPass

Le Forem peut adresser des chercheurs d'emploi aux prestations d'accueil organisées par le porteur.

- pertinence de l'offre proposée au regard du parcours du candidat
- respect des conditions du public-cible

Mise en oeuvre et suivi

Evaluation

Evaluation longitudinale, lors des comités d'accompagnement

Contrôle opéré sur

- les réalisations
 - caractéristiques du public suivi
 - réalité qualitative et quantitative des actions
- les résultats et les performances

Echange d'informations

Echange d'informations

Le parcours des bénéficiaires

Informations relatives au parcours des bénéficiaires

- en amont : adressage et/ou entrée en action
- pendant : suivi administratif des prestations et dialogue opérationnel
- en aval : Retour Action Formation/Insertion

Echange d'informations

Espace Partenaire et Retour Action

Espace Partenaire :

- plateforme en ligne
- organisant l'échange d'informations entre le Forem et ses partenaires
- relatives au parcours des demandeurs d'emploi

Un outil : le Retour Action Formation/Insertion

- compétences acquises et/ou renforcées
- besoins identifiés et pistes proposées
- conclusion et projet post-action du bénéficiaire

En conclusion

Conclusion

Toutes informations disponibles sur le site www.leforem.be



Texte fondateur



Formulaire de candidature



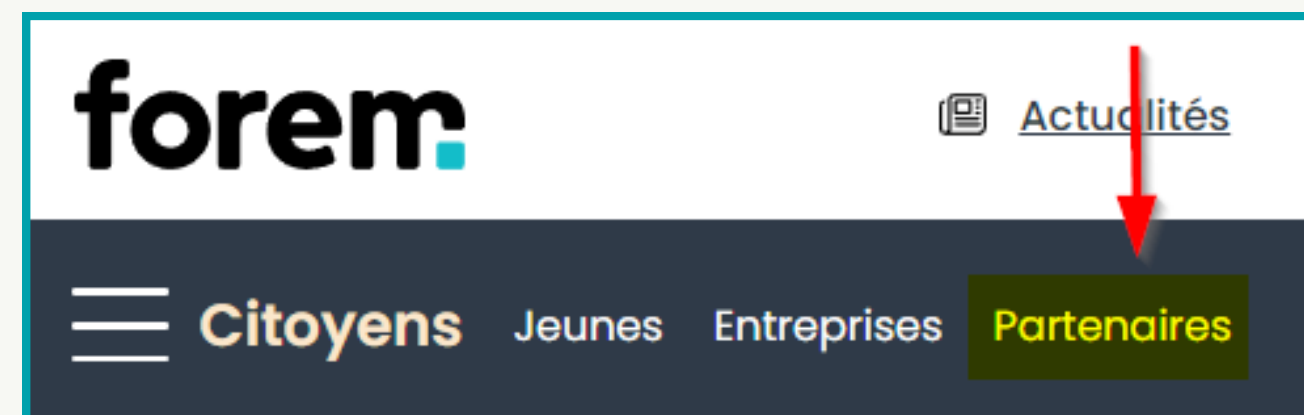
FAQ



Guide de gestion des subventionnements



Accès enregistrement webinaire



Contact : appelprojets.siegecentral@forem.be

forem.

Calendrier

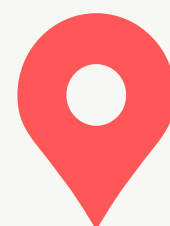
Lancement

11/10/24



Notification

10/12/24



Actions

1/1/25 - 31/12/26



11/11/24

Fin période dépôt



31/12/24

1er CA